

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

**DELIBERATION N° DEL035-15**

L'an deux mille quinze, le 29 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 juin 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 23/06/15)  
M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 29/06/15)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 26/06/15)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 29/06/15)  
M. SERGENT Claude (Pouvoir à P. BERTHOLLET en date du 29/06/15)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Yann BOUCLIER

M. Daniel FINAZZO a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Recrutement d'un emploi d'avenir dans les écoles.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Depuis novembre 2012, le gouvernement s'est engagé dans un dispositif favorisant l'emploi des jeunes, avec la création notamment des « emplois d'avenir ». Ces derniers ont pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, sous certaines conditions d'âge et de diplômes.

La commune de Gières propose de créer un emploi d'avenir qui interviendra au sein des écoles maternelles, dès le 24 août 2015.

Il s'agit de permettre à un jeune titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.) « petite enfance » de préparer le concours d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (A.T.S.E.M.) sur deux ans, tout en lui offrant une première expérience professionnelle.

L'État prend en charge une partie de la rémunération (aide à l'insertion professionnelle), afin de diminuer les coûts d'embauche et de formation de l'employeur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de valider la création d'un emploi d'avenir,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2015, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 29 juin 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI